

CR réunion téléphonique du 7 mai 2020 9h – 10h  
**Comité départemental Ardennes Soins de Proximité  
spécial Centres COVID**

*Notes – M. Olivier complétée par le Dr GERBAUX*

**PRESENCES**

ARS 08 (MR VILLETNET – MME COLOMB – MME DUMING – MME DUFRENNE)  
CPAM 08 (MR SUZANNE)  
CHINA (MR MAZURE – MR FONTAINE)  
AAPS – PTA 08 (MR BIREBENT)  
ARDENNES SANTE TRAVAIL 08 (MR RICHTET)  
ML (DR DEBALLON, DR GERBAUX, DR MENGUY, DR LEGROS, DR DUMONT)  
URPS IDEL (MME DELAPLACE)  
URPS ML (MME OLIVIER)  
Ordre IDE (Mme SCHNEIDER)  
Dr PARENT et Dr COCHE (Médecin de prévention CPAM)  
MAIRIE de GIVET  
GHSA (MR FEVRE)  
CLINEA -MAISON MEDICALE DE GARDE- (MME SIMON)  
BIO ARD'AISNE (M. DAUTREMAI – M. ROSSIGNOL)  
CROIX ROUGE

**Introduction par Mr Villenet**

La nouvelle phase de gestion de la crise repose essentiellement sur les libéraux + les laboratoires.  
Une communication est effectuée auprès des élus de proximité, réunions qui se mettent en place avec les maires.

**Mr Villenet** rappelle que l'organisation choisie a été adoptée par consensus et repose principalement sur les médecins libéraux et les centres COVID en 1<sup>er</sup> puis par les laboratoires.

**Stratégie de déconfinement**

3 objectifs prioritaires

« Tester – tracer – isoler » dans le cadre de la sortie du confinement

**Statistiques**

Constat d'effet plateau avec consultations moindre les week-ends.

Une 30aine de consultations par jours.

L'activité reprend essentiellement sur le centre de Charleville.

Même constat sur le centre 15 d'un effet plateau sur les appels et sur les consultations.

610 cas positifs testés à ce jour

41 décès depuis le 1<sup>er</sup> mars + 9 en EHPAD soit 50 personnes décédées.

**Avenir des centres COVID 08 à partir du 11 mai**

## Horaires

Avancement des plages d'ouverture des centres qui tiennent compte de la nécessité d'avoir les analyses sous 24 h

**Givet** : 9h-13h

**Sedan** : 9h-13h (médecin doublé si nécessaire)

**Charleville** : 8h-16H (16h-20h si nécessaire)

**Vouziers** : 12h-16h

**Rethel** : 12h-18h

Remarque sur le fait que l'activité sur Charleville semble plutôt s'intensifier en fin d'après-midi  
Même constat sur Rethel.

**Mr Villenet** demande si cela doit conduire à des modifications.

**Mme Collomb** indique que ces horaires peuvent évidemment évoluer.

**Dr Dumont** demande s'il y a la possibilité de décaler au lendemain un patient qui arriverait au centre COVID à 19h

**Dr Gerbaux** pense que cela ne change rien de décaler les plages horaires, le patient vu le soir ou le lendemain matin n'aura son prélèvement analysé que le lendemain. Mr DAUTREMAY confirme.

**Mr Villenet** indique qu'il faut effectivement s'adapter à la demande et propose peut-être de glisser d'1h ou 2 les horaires du matin à l'après-midi : démarrer par exemple à 10h

**Mme Delaplace** fait une remontée d'expérience d'un IDE symptomatique qui ne sera testé que 7 jours plus tard ?

**Mr Rossignol** répond qu'il ne faut surtout pas retarder dans la mesure où la charge virale est maximum les 1ers jours

**Mr Villenet** et **Mr Suzanne** indiquent que pour les dépistages des cas contacts (qui débutent à compter de la semaine prochaine) le délai serait de 7 jours.

**Dr Parent** confirme ces données « *prélèvement des cas contact = 7 jours après le contact avec le patient positif* » (correspond à la période approximative d'incubation).

**Mr Villenet** résume :

- ⇒ **Les patients symptomatiques sont prélevés au plus tôt**
- ⇒ **Les patients asymptomatiques sous 7 jours (sauf si l'asymptomatique devient symptomatique prélèvement immédiat).**

**Mr Birebent** propose, plutôt que de modifier les organisations, de partir sur des plages « allumées » et « éteintes » qui peut engendrer des soucis d'organisation pour les médecins libéraux.

- ⇒ On maintient comme cela et réévaluation la semaine prochaine.

**Dr Menguy** remarque qu'il faudra distinguer l'activité des centres COVID de consultation de l'activité de prélèvement

**Dr Fontaine** constate que ce sont essentiellement des gens symptomatiques qui ont besoin d'un examen médical, mais crainte que le 15 devienne le numéro unique pour se faire tester

**Dr Deballon** propose qu'une communication soit faite sur ce sujet, contacter votre médecin traitant et pas le 15. Mr Suzanne valide.

## Locaux

**Givet** : Reste sur la capitainerie – Drive piéton mis en place - Maintien organisation actuelle jusqu'au 17 mai. Local disponible après. Personnel communal du lundi ou dimanche en cas de difficultés les we feront appel à la Croix Rouge.

**Sedan** : Déménagement à prévoir à compter du 11 mai. Personnel CPAM en semaine et bénévoles Croix Rouge le WE. Drive piéton et voiture –le médecin fera les consultations et les IDE prélèveront au drive. Formation des infirmières cet après-midi, elles seront mobilisables en 24h.

**Charleville** : Local ok. Personnel AST (2 IDE) et bénévoles Croix Rouge, CPAM à confirmer. Si besoin 1 salle de prélèvement possible).

**Vouziers** : Local accueil de jour gériatrique. Aidants et bénévoles Croix Rouge. **Dr Dumont** souligne que l'intervention de la Croix-Rouge est une bonne nouvelle d'autant que les aidants sont surtout les kinés, qui reprennent leur activité.

**Rethel** : Local ok. Personnel service chirurgie, pour le moment ok, si besoin les IDEL pourrait venir en support. Matériel en stock qui diminue.

La Croix-Rouge vient renforcer en plusieurs lieux s'adaptant au maximum au besoin.

## Prélèvements

Les professionnels habilités à effectuer les prélèvements sont les infirmiers, les médecins et les biologistes.

Qui prélève en centres COVID ?

- Médecin

Au drive ?

- Médecin
- IDE ou IDEL

### **Equipe mobile de prélèvement (ESMS, domiciles, ...)**

- **Mme Dufrenne** rappelle qu'il s'agit pour l'équipe mobile de se rendre au domicile des personnes dans l'incapacité de se déplacer en centres COVID

4 préleveurs formés, équipe qui pourra monter en charge en fonction du nombre de prélèvements.

Les kits seront fournis par le laboratoire Bio Ard'Aisne + glacières. EPI et véhicules ok.

- Reste à déterminer l'organisation des prélèvements si clusters.

Les 2 hôpitaux ne peuvent mettre en place une équipe mobile

**Mr Villenet** propose dans ce cas de se tourner vers les libéraux, IDE volontaires, avec des ressources mobilisables sous 24h et préalablement formées.

Mobilisation des IDE des CMP possible également.

**Mr Villenet** propose également la mise en place d'un groupe de travail spécifique équipe mobile.

**Mme Delaplace** interroge l'intervention à domicile des IDE de l'hôpital.

**Mr Villenet** propose à Mme Delaplace d'intégrer le groupe de travail et que soit trouver une solution qui permette une répartition public/privé des horaires et/ou des territoires.

(Groupe de travail spécifique avec ordre, URPS IDEL, ARS, Assurance maladie)

Rémunération pour le médecin : forfait horaire ARS ou si évolution compris dans son acte

Rémunération pour l'IDEL :

- Il est possible de coter un AMI 4,2 dans le cadre d'un prélèvement à domicile pour un patient Covid-19. Cette cotation est possible si ce prélèvement est le seul acte réalisé.

- Dans le cas où l'acte de surveillance à domicile s'accompagne d'un prélèvement, la cotation à utiliser est AMI 5,8 (acte de surveillance) + AMI 1,5 (prélèvement) + majoration de coordination (MCI).

- Si les IDEL exerçant dans les centres Covid-19 dédiés sont sollicités par les laboratoires pour réaliser des tests de dépistage COVID en plus des fonctions réalisées au sein des centres évoquées ci-dessus, un AMI 1, 5 peut être ajouté à la cotation de l'acte TLL.

**Mr Villenet** indique que l'ARS s'engage pour 2 semaines sur le financement / rémunération des infirmières, paiement au forfait.

Rémunération des infirmières : 48 €/h (nouvelle convention devra être signée avec le CD O8).

**Dr Dumont** interroge les modalités de contact avec les préleveurs de l'équipe mobile.

**Mme Dufrenne** indique qu'un numéro unique va être mis en place au niveau du CH de Belair.

## Actualités laboratoire Bio Ard'Aisne

Un drive au laboratoire de Rethel

Un drive au laboratoire de Charleville (Carnot) 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi

Alimentation en kits et collecte des prélèvements dans les 5 centres COVID

Nouvelle fiche de renseignements

Nouveau kit de prélèvement

Ordonnance type ? Avec n°SS + recherche consentement

=> Transmission de la fiche et de l'ordonnance au laboratoire par mail ou via Stanpro ?

Ordonnance type faite dans le rethémois avec fiche de renseignement intégrée.

Mr BIREBENT souligne qu'il est toujours plus simple d'utiliser le papier et toujours difficile d'imposer un outil informatique.

Dr GERBAUX souligne que tout cela est chronophage pour le médecin traitant, la fiche risque d'être peu remplie, tout comme les renseignements cliniques pour les ECBU rempli dans peut être 10% des cas.

Nécessité de tous ces renseignements notamment cliniques ? Mr Dautremay confirme que les données cliniques sont très rarement remplies et souligne que ce sont les données demandées par SIDEP a visée épidémiologique dans un second temps.

L'ensemble des médecins, et le laboratoire Bio Ard'Aisne valide le consentement patient à mettre sur l'ordonnance en complément du consentement qui sera demandé au niveau 2 (pour pouvoir contacter les cas contact).

Les DAM sont en train d'appeler les médecins traitants.

Le Dr GERBAUX fait préciser que si le téléservice Contact Covid arrive au service médical et non à l'agent administratif de la CPAM, cela posera moins de difficultés sur le plan déontologique.

La brigade sera encadrée par le Dr COCHE et le Dr PARENT. Une communication sera faite pour préciser cela.

A noter la nécessité de faire une conférence YouTube pour les médecins libéraux et de faire une communication avant lundi.

L'heure étant largement dépassé, nous devons abréger la fin de la réunion.

Les thèmes assurance maladie, continuité des soins, données patients et isolement non pu être abordé.

**Prochain comité jeudi 14 mai à 9H (même numéro - même code)**